

CENTRALES NUCLEAIRES ÉOLIENNES – PANNEAUX SOLAIRES



SOMMAIRE

- 1) 02/12/2023 : ÉOLIENNES : Nord Sarthe. Cinq maires disent stop aux projets éoliens anarchiques 1
- 2) 07/12/2023 : ÉOLIENNES - Une première en France, la justice confirme la démolition de sept éoliennes..... 4
- 3) 11/12/2023 : ÉOLIENNES : Suède - pas de vent, pas d'électricité, pas d'argent : le calme ! Le plus grand parc éolien d'Europe menacé de faillite 7
- 4) 12/12/2023 : ÉOLIENNES : élus et habitants sont vent debout contre un nouveau projet près de Nailloux..... 9

1) 02/12/2023 : ÉOLIENNES : Nord Sarthe. Cinq maires disent stop aux projets éoliens anarchiques

https://actu.fr/pays-de-la-loire/cures_72111/nord-sarthe-cinq-maires-disent-stop-aux-projets-eoliens-anarchiques_60395475.html

Les maires de Cures, Bernay-Neuvy-en-Champagne, Domfront-en-Champagne, Conlie et Tennie disent stop aux projets éoliens anarchiques dans la plaine de Conlie (Sarthe).



De gauche à droite, Bernay- Neuvy, Domfront, Cures, Conlie, Tennie, cinq maires bien décidés à s'opposer à de nouvelles implantations d'éoliennes ©DR

La multiplication **anarchique** des **projets éoliens** dans la **plaine de Conlie (Sarthe)** amène les maires de cinq communes concernées, à savoir, **Cures/Bernay-Neuvy-en-Champagne/Domfront-en-Champagne/Conlie** et **Tennie** à réaffirmer les grands principes qui guident la politique communale en matière de production d'énergie renouvelable et leur détermination à s'opposer avec tous les moyens dont ils disposent à tous projets qui n'auraient pas l'aval des conseils municipaux.

La 4CPS produits 80% de sa consommation

Les cinq élus rappellent que le territoire de la communauté de commune est engagé depuis plusieurs années dans une démarche vertueuse en soutenant notamment des projets de méthanisation, de photovoltaïsme ainsi que la construction d'éoliennes, sachant qu'à ce jour la communauté de communes produit 80% de sa consommation d'électricité. « En conséquence, les communes n'accepteront pas des projets qui porteraient gravement atteinte à leur cadre naturel, aux conditions de vie des habitants et menaceraient leur développement ».

L'effort de développement doit être partagé

En particulier, sont visés par cette démarche commune, les projets Volkswind et Solvéo, mais également tous ceux qui seraient en situation de surgir à proximité de nos villages sans le consentement des élus locaux pour les raisons suivantes :

« – Un effort de développement d'énergies renouvelables qui doit être partagé entre tous les territoires et un refus de la concentration des éoliennes dans quelques communes rurales

– Le constat d'une progression rapide de la production d'énergies renouvelables dans notre communauté de communes avec des objectifs de production d'électricité issue des aérogénérateurs qui seront largement dépassés dans quelques mois, faisant de la 4CPS une communauté de communes vertueuse dans ce domaine avec une quinzaine d'éoliennes.

Des éoliennes de 250 m de haut environ

Les deux projets composés cités ci-dessus d'**éoliennes de 250 m** de haut environ, situés dans certains cas à 500 m des habitants, sont symboliques de ce qui est totalement inacceptable pour la population.

– Une problématique de cadre de vie et de santé publique, car une concentration d'éoliennes dans un périmètre aussi restreint à proximité immédiate de plusieurs milliers d'habitants serait irresponsable au regard des enjeux de santé pour les populations concernées. Une préoccupation qui est partagée par les plus hautes instances en santé publique.

– La **perte de valeur des maisons d'habitation** que l'on peut estimer entre 20 et 25 % pour les plus proches est inévitable dans ce type de situation et a déjà été reconnue en France par décision de justice qui ne manquera pas de faire jurisprudence.

Le risque d'inconstructibilité dans nos villages dès lors que les éoliennes seront à moins d'un kilomètre, compte tenu d'un possible élargissement de la distance aux habitations, comme proposé par le Sénat à plusieurs reprises sur la base de la législation appliquée à d'autres pays européens. Toutes constructions et tout développement de la commune seraient alors interdits entraînant inexorablement son déperissement.

– L'enjeu de la proximité des élevages avec de nombreux cas avérés de perte de productivité (lait, reproduction) d'animaux avec des comportements perturbés.

– Des pertes fiscales pour les communes puisque les propriétaires peuvent désormais sur la base d'une jurisprudence obtenir une réduction de la valeur locative de leur bien.

– Des méthodes critiquables de la part des porteurs de projets avec un démarchage extrêmement pressant envers les propriétaires fonciers, en particulier avec ceux qui rechignent à signer. Par ailleurs les communes sont mises devant le fait accompli, ce qui est également inacceptable, car les élus locaux ont la légitimité du scrutin universel dans des communes bénéficiant du principe de libre administration garanti par la Constitution.

Les conseils municipaux demandent à respectés

Le ressenti de nos administrés suite aux réunions publiques organisées par les municipalités concernées a largement démontré les limites de l'acceptabilité d'implantation d'éoliennes sur notre territoire. Les conseils municipaux et les maires demandent à être entendus et respectés dans leurs décisions. Une audience est sollicitée dans ce sens auprès du préfet ».

Signatures :

Michel Patry, maire de Tennie. Patrice Guyomard, maire de Domfront en Champagne; Christian Lemasson, maire de Conlie; Vincent Hulot, maire de Bernay-Neuvy en Champagne; Dominique Amiard, maire de Cures.

2) 07/12/2023 : ÉOLIENNES - Une première en France, la justice confirme la démolition de sept éoliennes

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/herault/montpellier/la-justice-confirme-la-demolition-des-sept-eoliennes-une-premiere-en-france-2885741.html>

par [Fabrice Dubault](#)



Lunas (Hérault) - les sept éoliennes de Bernagues sont au coeur d'une contestation, un collectif demande leur démolition depuis des années - 2020. • © FTV - Joane Meriot

C'est une victoire sans précédent pour les associations de défense de l'environnement. Sept ans après la construction des éoliennes de Lunas, installées sur le plateau de Bernagues, dans l'Hérault, la cour d'appel de Nîmes ordonne leur démolition et la remise en état du site sous 15 mois.

Les opposants du collectif pour la protection des paysages et de la biodiversité ont gagné leur bras de fer judiciaire. Les sept éoliennes construites en 2016, à l'ouest de Lodève, alors que le permis de construire avait été annulé deux fois par la justice, seront finalement démolies.

Le jugement de la cour d'appel de Nîmes, rendu ce 7 décembre 2023, confirme l'arrêt de la cour de cassation et sanctionne le gérant et propriétaire du site pour non-respect de la loi en ordonnant l'exécution de démolition rendue en 2021.

C'est une victoire et une première en France. Aujourd'hui, la cour d'appel de Nîmes fait droit à notre demande. Mais le délai de démolition est vraiment indulgent !

Marjolaine Villey-Migraine, porte-parole du collectif

L'entreprise ERL, Energie Renouvelable du Languedoc, basée à Montpellier, devra faire place nette avant mars 2025, sous peine d'une astreinte de 3 000 euros par jour pendant 180 jours.

La porte-parole des opposants conclut : *"Cette affaire nationale et symbolique servira d'exemple pour d'autres promoteurs éoliens, à savoir ne pas s'empressez d'implanter ses machines sans attendre l'issue du recours des associations, tant que la société n'a pas obtenu définitivement son permis ou son autorisation"*.

Des éoliennes en service depuis 2016

Dès l'annonce du projet d'implantation d'éoliennes en 2009, sur le site de Bernargues, dans le massif de l'Escandorgues, à l'ouest de Lodève, une vive contestation s'est fait jour. Un [collectif pour la protection des paysages et de la biodiversité Hérault-Aveyron](#) s'est mobilisé et a milité contre la construction des sept machines.

Il a intenté plusieurs actions en justice, d'abord pour faire annuler le permis de construire, en 2011 et 2012, puis après la construction du parc en 2016, pour faire démolir les éoliennes installées illégalement selon lui.

« Le permis de construire a été annulé deux fois déjà par le Conseil d'Etat, en 2011, 2012. Mais avant qu'il soit définitivement annulé, les entreprises ont construit ces 7 éoliennes en 2016. La justice a une nouvelle fois annulé l'autorisation en novembre 2017. La société ERL (ndlr : Énergie renouvelable du Languedoc) n'aurait jamais dû construire le parc. »

*Marjolaine Migraine-Villey, porte-parole du collectif de défense de la biodiversité.
Décembre 2020.*



Une cinquantaine de personnes rassemblée pour le "démontage symbolique" des éoliennes de Bernargues - 28 avril 2018. • © France 3 LR / Jean-Michel Escafre

Des actions contre les éoliennes

Une fois le parc construit, le collectif a organisé plusieurs actions pour demander le démantèlement du site.

Il dénonce une construction illégale qui viole le Plan Local d'Urbanisme, qui ne tient pas compte de la présence d'animaux protégés, en l'occurrence un couple d'aigles royaux qui risque la mort par collision et qui occulte l'existence d'un couloir de migration des grands rapaces et vautours.

Ces éoliennes ont causé la mort de deux oiseaux appartenant à des espèces protégées :

- Un aigle juvénile en 2017
- Un vautour moine en 2020

Après la mort du vautour, le préfet de l'Hérault avait d'ailleurs pris un arrêté pour interdire le fonctionnement des machines en journée.

Enfin, les riverains dénoncent depuis toujours la pollution visuelle et auditive et le préjudice financier sur la valeur de leurs terres et habitations.



Bruno LADSOUS

@LadsousBruno · [Suivre](#)



Les 7 éoliennes illégales de Bernagues à Lunas (Hérault) seront démolies : ainsi en a décidé le Tribunal Judiciaire de Montpellier le 19 février.

Une bonne nouvelle pour la protection de la biodiversité, que tant méprise le ministère dit de l'écologie.



midilibre.fr

Hérault : l'association VPPN réclame la démolition des sept éoliennes de...

Après l'annulation du permis de construire, l'association lodévoise veut aller plus loin.

[lien ici](#)

La démolition obtenue en 2021

À force d'un bras de fer juridique, le collectif obtient le 19 février 2021, la "déconstruction" du site.

Le propriétaire, Energie Renouvelable Languedoc (ERL), groupe Valeco, avait quatre mois pour démonter ces mâts de 93 mètres de haut et remettre le site en état sous peine de payer 9.000 euros de pénalités par jour de retard.

Fin 2023, les éoliennes sont toujours en place et elles continuent de tourner. Mais l'arrêt de la cour d'appel de Nîmes, rendu ce 7 décembre 2023, sanctionne le gérant et propriétaire du site pour non-respect de la loi et ordonne l'exécution de démolition rendue en 2021.

3) 11/12/2023 : ÉOLIENNES : Suède - pas de vent, pas d'électricité, pas d'argent : le calme ! Le plus grand parc éolien d'Europe menacé de faillite

http://www.zejournal.mobi/index.php/news/show_detail/29095

Auteur : Nius (Allemagne)



Le parc éolien de Markbygden devrait être le plus grand parc éolien terrestre d'Europe avec ses près de 800 éoliennes. Une fois pleinement développé, le parc devrait fournir annuellement 8 pour cent de la consommation totale d'électricité de la Suède. Ce plan risque d'échouer.

Il s'agissait du plus grand parc éolien terrestre d'Europe. La Suède souhaitait construire environ 1 100 centrales éoliennes dans le parc éolien « Markbygden » d'ici 2026 sur une superficie de 450

kilomètres carrés. Mais aujourd'hui, le projet risque d'échouer. La raison : le manque de vent et des problèmes techniques.

200 nouveaux emplois, 10 à 12 térawattheures d'électricité produite, une énergie économe en ressources : les données clés du gigantesque projet éolien au large de Piteå, dans le nord de la Suède, qui devrait être achevé d'ici 2026, semblent presque magiques.

Trop magique, semble-t-il. Parce que maintenant, des nuages ??sombres s'amoncellent dans le ciel vert du parc éolien.

Le parc éolien suédois ne peut pas fonctionner et risque de fermer

La [chaîne de télévision suédoise SVT rapporte](#) un grave scandale : des demandes de dommages et intérêts s'élevant à des milliards (couronnes suédoises) sont en suspens. La société exploitante a demandé une restructuration (comparable à un plan d'insolvabilité selon le droit allemand).



Il y a toujours des problèmes techniques avec les éoliennes qui entraînent des goulots d'étranglement dans les livraisons.

De quoi s'agit-il? L'exploitant a garanti contractuellement au fabricant suédois d'aluminium « Hydro Energi » qu'il fournirait 1,65 térawattheures d'énergie électrique à un prix fixe pendant une période de 19 ans. Mais la livraison n'a pas pu avoir lieu, même si de nombreux systèmes ont déjà été construits. D'ici la fin de l'année, il devrait y en avoir 300 au total.

Électricité de remplacement coûteuse

La raison du manque de livraison : les installations se sont arrêtées à plusieurs reprises en raison de problèmes techniques ou d'accalmies. L'exploitant a dû remplacer l'électricité qui n'était pas fournie au fabricant d'aluminium et acheter de l'électricité de remplacement beaucoup plus coûteuse.



De nombreuses installations se trouvent au milieu de la forêt.

Une fois pleinement développé, le parc devrait produire 10 à 12 térawattheures, ce qui correspond à environ 6 à 8 pour cent de la production totale d'électricité de la Suède. Le volume total des investissements s'élève à environ 5,3 milliards d'euros (60 milliards de couronnes suédoises).

Selon les informations du journal suédois Dagens industri , un autre parc éolien du Västerbotten (le deuxième État le plus au nord de la Suède) est sur le point de faire faillite en raison d'un contrat d'électricité « défavorable » avec l'entreprise suédoise de métaux de haute technologie Boliden.

Dans le documentaire du NIUS « In the Shadow of the Wind Turbines », les Allemands qui vivent à proximité des éoliennes ont leur mot à dire et rendent compte de manière impressionnante du côté obscur de la transition énergétique.

Regardez le film en entier ici (VO allemand): valider les sous-titres en français



- Source : [Nius \(Allemagne\)](#)

4) [12/12/2023 : ÉOLIENNES : élus et habitants sont vent debout contre un nouveau projet près de Nailloux](https://actu.fr/occitanie/nailloux_31396/eoliennes-elus-et-habitants-sont-vent-debout-contre-un-projet-pres-de-nailloux_60426194.html)

https://actu.fr/occitanie/nailloux_31396/eoliennes-elus-et-habitants-sont-vent-debout-contre-un-nouveau-projet-pres-de-nailloux_60426194.html

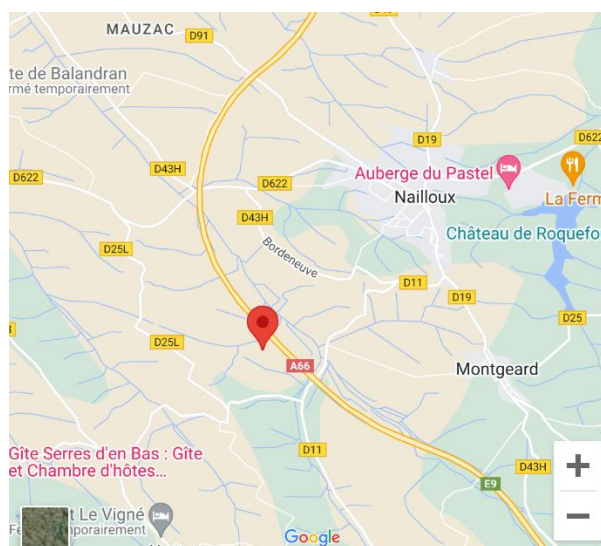
Depuis 2019, la société Abo wind planche à l'extension du parc éolien de Calmont, mais cette fois dans la commune d'Aignes. Un projet contre lequel se battent élus et habitants.



Le projet éolien de Sieuraguel serait une extension du parc de Calmont qui compte sept éoliennes visibles depuis Aignes, Montgeard, Nailloux et Saint-Léon. ©Angélique Passebosc – Voix du Midi Lauragais

Il est à l'étude depuis plus de quatre ans, maintenant. Pourtant, **le projet éolien de Sieuraguel** ne cesse de faire couler de l'encre dans le [Lauragais](#).

Plus particulièrement du côté de [Montgeard](#), [Nailloux](#) ou [Saint-Léon](#). Et bien évidemment d'[Aignes](#), un village de 242 âmes qui pourrait prochainement voir **deux éoliennes de 176 m de haut s'ériger sur son territoire**, entre l'A66 et la D25.



Un projet vu comme une « extension » du parc existant de Calmont qui compte déjà sept éoliennes. Un nombre bien suffisant pour certains habitants et élus qui refusent de voir d'autres dispositifs de ce genre fleurir autour d'eux. Mais **la société Abo wind**, qui en est à l'origine, est quant à elle convaincue de la « pertinence » et de la « cohérence » de l'opération.

À lire aussi

- [Lauragais. Un nouveau projet éolien qui questionne habitants et élus autour de Nailloux](#)

Une quinzaine de « hameaux » impactés

Ce qui relance aujourd’hui le débat ? Ces « sessions d’information » que le porteur de projet a décidé d’organiser en marge de l’instruction du dossier de demande d’autorisation environnementale. La dernière en date remonte au mardi 21 novembre, la prochaine pourrait avoir lieu en début d’année.

Parmi la petite trentaine de participants à cette réunion, dont certains ont eu connaissance « par hasard » ou grâce au bouche-à-oreille, **Florence Paullus** et **Alain Combacau**. Ils font partie des six « hameaux » les plus impactés par [le projet de Sieuraguel](#) (fort impact). « L’éolienne la plus proche devrait être construite à 530 m de chez nous », rapportent-ils à *Voix du Midi Lauragais*.



Abo wind a réalisé des photomontages afin de permettre aux habitants et élus de mieux se rendre compte de l’impact visuel du projet. Florence Paullus et Alain Combacau, eux, les verront nettement depuis l’abri accolé à leur maison et même depuis leur salle à manger. ©Angélique Passebosc – Voix du Midi Lauragais

Un dispositif qu’ils verront depuis leur jardin – comme une dizaine de hameaux supplémentaires (impact modéré) d’Aignes, Nailloux, Saint-Léon et Montgeard –, mais aussi depuis la table de leur salle à manger. « La vue, c’est une chose. Mais ce qui sera le plus dérangerant, c’est **le bruit, le flap-flap des pâles !** », estime Florence Paullus.

La question du bruit

« Je ne peux pas dire que les éoliennes ne génèrent pas de bruit, concède **François Citerne**, responsable de projet chez Abo wind. Mais à 500 m, la réglementation fait que celui-ci est censé s'inscrire dans l'atmosphère, l'ambiance (il ne doit pas dépasser 3 dB la nuit et 5 dB le jour, par rapport au bruit mesuré avant l'installation des éoliennes, NDLR). En tout cas, **on fait en sorte qu'il s'inscrive dans la vie quotidienne.** »

Vidéos :



Le bruit ambiant, nous, on n'en a rien à faire. C'est dérisoire ! Par contre, toutes les trois secondes, une pâle passera devant le mât. Ce flap-flap, on va l'entendre constamment. Et pas que chez nous d'ailleurs : ce sera pareil pour Sainte-Germaine et Montussat (des lieux-dits situés à proximité, NDLR). Et ça, ce n'est pas pris en compte dans les études !

Alain Combacau, riverain

*« Ce qui importe vraiment, ce n'est pas l'intensité du bruit, mais sa permanence et sa rémanence, abonde **Christophe Vinson**, président de l'association [Vents contraires](#). On n'en parle pas, mais il y a aussi la problématique des infrasons que l'on n'entend pas. »*

À lire aussi

[Près de Nailloux. Deux projets d'extension du parc éolien de Calmont, Aignes et Gibel se dessinent](#)

Des mesures compensatoires

De son côté, Abo wind assure avoir planché sur toute une série de **mesures compensatoires** visant à **réduire au maximum les différents impacts** (visuels, auditifs, écologiques...) générés par les éoliennes.

« Pour la partie acoustique, nous disposons de deux solutions : la mise en place de serrations, des sortes de peignes métalliques installés sur les pâles, qui vont casser les turbulences et ainsi rendre le bruit plus aigu et moins important ; ou le bridage des équipements en fonction des conditions météorologiques et des créneaux horaires », énumère François Citerne.

À lire aussi

[Lauragais : le débat relancé autour du projet de parc photovoltaïque flottant sur le lac de Mazade](#)

Pour le côté environnemental et notamment la préservation de la faune, la plantation de haies peut être envisagée afin « d'écarter les chauves-souris » et les éloigner des éoliennes. « Il existe également des systèmes de caméra permettant de détecter les oiseaux. Lorsqu'ils sont trop près, les éoliennes ralentissent », ajoute-t-il.

Autant de mesures qui ne viendraient donc qu'en complément, dans le cas où cela serait nécessaire, de toutes les études réalisées lors de la conception du projet.

Nous travaillons en amont à la meilleure manière d'implanter les éoliennes. Ce n'est pas fait au hasard, insiste le responsable de projet. On fait toujours en sorte d'inscrire nos parcs dans l'environnement existant, de nous adapter et de réduire au maximum l'impact.

François Citerne, responsable de projet chez Abo wind

Quatre maires unis

Un discours qui n'est pas pour convaincre habitants et élus qui suivent de près le projet éolien de Sieuraguel et se disent exténués face à ce sujet récurrent. « De jour en jour, on ne cesse de nous présenter des cartes avec des éoliennes sur la commune. On en a encore eu une, pas plus tard que le mois dernier. Maintenant, ça suffit ! », tonne le maire d'Aignes, **Patrice Ramond**.



Bien des propriétaires craignent de voir leur propriété, qui pour beaucoup ont une vue imprenable sur la chaîne des Pyrénées, dépréciée une fois les éoliennes construites. ©Angélique Passebosc – Voix du Midi Lauragais

« On n'a pas changé de ligne : on ne veut pas de ces éoliennes sur notre territoire, soutient son homologue de Saint-Léon, **Françoise Cases**. Pour nous (les communes de Saint-Léon, Nailloux et Montgeard, [qui ont adressé avec Aignes une lettre au préfet de la Haute-Garonne en mai 2022](#), NDLR), l'impact sera surtout visuel. On est déjà dans l'axe de celles de Calmont, on n'a pas envie d'en avoir d'autres en plus. Et comme ce couloir-là est favorable, si l'on dit oui maintenant, je suis persuadée que ce sera la porte ouverte à d'autres projets. »

Un « manque de communication »

« On sait que l'on a besoin des énergies renouvelables, on n'est pas contre cela, tempère la maire de Nailloux, **Lison Gleyses**. Ce qui nous dérange, c'est la façon dont ce projet a été mené, la méthode employée depuis le départ d'imposer les choses, sans concertation, sans écoute de la population... »

Un point que réfute François Citerne : « Les relations sont assez complexes, car l'on se retrouve face à des personnes qui sont dans l'opposition. Nous avons essayé de faire au mieux en distribuant 120 à 150 exemplaires de nos bulletins d'information directement dans les boîtes aux lettres, mais aussi dans les mairies limitrophes, [en affichant les annonces de nos réunions](#)... Mais **on ne peut pas faire la communication à la place des communes**. »

À lire aussi

[Parc éolien de Calmont : Abo Wind annule la dernière réunion publique estimant le débat impossible](#)

Il conclut : « Puis, la très grande majorité des habitants sont assez indifférents, ce n'est pas un projet qui mobilise beaucoup. »

Christophe Vinson dénombre pourtant « **un peu moins de 150 membres et le double de partisans** » **au sein de son association Vents contraires**. « C'est le pot de terre contre le pot de fer, cette histoire, résume Florence Paullus. Mais on est convaincus qu'il n'est pas trop tard. On a fait appel à une avocate, on est prêts à aller au tribunal s'il le faut. »

Infos pratiques

Plus de renseignements sur le projet : www.abo-wind.com/fr/zone-information/nos-projets/occitanie/sieuraguel.html

COLLECTIF STOP LINKY ET 5G DU PAYS DE CONDÉ

Contact : stoplinky5G.pdc59@gmail.com